SM plan d'eau de la Grande Prairie (Siren : 251602223)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Angoulême
Arrondissement	Angoulême
Département	Charente
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/12/1991
Date d'effet	10/12/1991

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Patrick BOURGOIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	25 BD BESSON BEY
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	16000 ANGOULEME
Téléphone	05 45 38 69 79
Fax	05 45 38 51 77
Courriel	al.fortin@grandangouleme.fr
Site internet	www.agglo.angouleme.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	145 527
Densité moyenne	225,70

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
16	CA du Grand Angoulême (200071827)	CA

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement de la Charente (221600018)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs *- la représentation de la collectivité et de l?établissement public précités auprès des pouvoirs publics et la défense des intérêts qui leur sont communs en matière d?aménagement, d?entretien et de gestion du complexe de loisirs du plan d?eau de la Grande Prairie sur le territoire de la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente, - l?aménagement du plan d?eau et des terrains adjacents ; le traitement de toutes opérations d?acquisition, de mise en état de viabilité, de rétrocession par voie de vente, de location ou location-vente de tout ou partie des terrains ainsi que la construction de bâtiments, - l?étude et l?exécution des travaux d?équipement et des travaux d?entretien, - l?entretien de ce plan d?eau, des espaces verts et de loisirs, - la gestion de ce complexe de loisirs. Cette gestion peut être directe ou indirecte, à savoir faire gérer certains équipements par des organismes, sociétés ou associations habilités à cet effet.*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)